

LE NOMBRE DE VOIX ACCORDÉES AUX A.S. REPRÉSENTÉES + DE 50 % DES VOIX

(1 voix aux A.S. par tranche de 10 licenciés limité à 11 voix)

VOTE PAR CORRESPONDANCE DE J-30 À J-15

VOTE DES PRÉSIDENTS DE LIGUES ET DE COMITÉS DÉPARTEMENTAUX INCHANGÉ : en PRÉSENTIEL lors de l'AG électorale de la FFSB

LA PARITÉ DOIT ÊTRE RESPECTÉE

(à tous les niveaux au comité directeur, au bureau fédéral et au bureau exécutif)

DEUX SPORTIFS DE HAUT NIVEAU SERONT REPRÉSENTÉS AU COMITÉ DIRECTEUR

(ils seront élus par leurs pairs, un d'entre eux sera membre du bureau fédéral)

UN ENTRAÎNEUR ET UN ARBITRE SERONT MEMBRES DU COMITÉ DIRECTEUR

(ces deux catégories de membres seront élus par leurs pairs)



Le dépouillement des votes par correspondance se fera le matin de l'assemblée électorale dans les bureaux de la fédération par la commission de contrôle.

L'après-midi après le dépouillement des votes des représentants présents et son contrôle, l'ensemble des résultats seront communiqués.

PLANNING ÉLECTORAL

EN COURS

Mise à jour du fichier et vérification de la conformité des A.S. INDISPENSABLE Conditionne le droit de vote

JUSQU'AU 30/09/2024

APPEL À CANDIDATURE ET VÉRIFICATION DE VALIDITÉ PAR LA COMMISSION

JUSQU'AU 31/12/2024

LA COMMISSION DE GESTION DES ÉLECTIONS MET EN PLACE LES MOYENS DE COMMUNICATION DES INFORMATIONS LÉGALES ET NÉCESSAIRES

DE SEPTEMBRE JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2024

CAMPAGNE ÉLECTORALE

JANVIER 2025

VOTE
CONTRÔLE
RÉSULTAT

